

ABONNEMENT

Saumur : Un an 25 fr. Six mois 13 Trois mois 7

Poste :

Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 JANVIER

Le résultat de la laïcisation scolaire

La statistique officielle nous apprend que, du 1^{er} novembre 1887 au 31 octobre 1888, six cent quatre-vingt-dix-huit écoles communales ont été laïcisées, dont 434 écoles de filles et 77 écoles maternelles.

On a aussi laïcisé 233 classes dans des écoles congréganistes et supprimé 98 écoles congréganistes.

Cette continuation de l'œuvre de laïcisation a eu lieu malgré les conseils municipaux ; c'est ainsi que la République radicale respecte la liberté des pères de famille.

296 écoles congréganistes, supprimées comme communales, ont été transformées en écoles libres.

Et voilà où les laïciseurs ont dû éprouver un dépit qui n'est pas mince : ces 296 écoles devenues libres ont retenu 27,416 élèves, tandis que les 698 écoles communales laïques n'en avaient que 39,555.

Un autre calcul fait sur 481 communes, où les écoles de garçons congréganistes ont survécu et font concurrence aux laïques, donne 36,550 élèves aux premières et 20,424 aux secondes.

Les mêmes opérations faites dans 369 communes pour les écoles de filles, donne 63,957 élèves aux écoles congréganistes et 20,295 aux laïques.

Quand une législation rencontre une pareille résistance, elle est jugée.

DISCOURS DE M. FLOQUET

En prévision des élections générales qui semblent de plus en plus prochaines, M. Floquet, avant de se séparer des députés, a prononcé un discours à grand tapage dont l'affichage a été ordonné.

Le chef du gouvernement a fait une charge à fond contre les « curés », contre l'enseignement chrétien, contre les quatorze

siècles d'une Monarchie qui a porté si haut les gloires nationales.

Il a exalté le laïcisme obligatoire et athée, menaçant la Droite de la vengeance de ces laïcs, élevés tout exprès dans des écoles sans Dieu, pour faciliter l'avènement des nouvelles couches.

Ce sont des électeurs pour la Commune prochaine et la Sociale que confectionne la Secte dans ces fabriques d'enseignement scolaire, et M. Floquet ne trouve pas que pour une pareille œuvre les centaines de millions jetés dans la construction des écoles soient de trop. On ruine les contribuables, mais en revanche on dresse leurs enfants à s'affranchir de toute contrainte à l'égard des Lois, de tout préjugé touchant des devoirs nécessaires et une morale obligatoire.

Jamais M. Floquet n'avait montré plus de haine, de passion de sectaire. C'est le chef d'un Etat comme la France qui s'abandonne à sa colère et va jusqu'à avouer qu'il a fait serment, dès son jeune âge, d'accomplir ces démolitions et qu'il les accomplira.

En prononçant ces paroles, il écumait. Il s'agitait à la tribune comme la bête fauve qui sent l'odeur de sa victime.

Les Gauches l'ont acclamé. Si les Républicains se figurent avoir été habiles en déchaînant ces passions à la veille des élections, ils se trompent.

LES MUTILÉS

Nous empruntons au Figaro des extraits d'un long article de M. Ph. de Grandlieu, intitulé les Mutilés, qui flagelle vertement et met au pilori les députés et sénateurs qui font des économies sur les victimes de la guerre :

« La Chambre et le Sénat viennent de voter le budget, en l'expédiant, comme on l'a dit, avec « une vitesse moyenne » de 100 millions à l'heure. On comprend que les détails échappent dans cette course vertigineuse, et que les gouttes d'eau disparaissent dans ce vaste océan. Cependant, que de tromperies il y aurait à démêler, d'obscuri-

tés voulues à éclaircir, d'intérêts sacrifiés à défendre !

» Même en abusant des artifices, nos gouvernants n'arrivent pas à présenter leurs comptes dans un équilibre menteur. L'évidence éclate à travers les fissures et les contraint d'avouer un certain déficit ; mais ils s'arrangent pour en dissimuler l'importance le plus qu'ils peuvent, et Dieu sait à quels procédés ils recourent pour se donner l'apparence de quelques économies !

» Ils grattent dans les coins, trichent d'un côté, rognent de l'autre, et, grâce au mirage des chiffres, arrivent à faire illusion pour un instant — pour l'heure critique de la discussion et du scrutin.

» Bien entendu, ce n'est ni sur les gros traitements ni sur les sinécures que portent ces réductions hypocrites. Les places nouvelles, créées pour les appétits républicains et qui grèvent le budget de 100 millions de plus par an, sont scrupuleusement maintenues. — C'est sur les petits, sur ceux qui ne crient pas, que l'on retranche et que l'on rapine. Qu'importe leurs titres et leurs services ! Il faut montrer qu'on diminue les dépenses — et, en maintenant l'inutile d'un côté, on supprime de l'autre le nécessaire !

» De combien de privations, de souffrances, de douleurs sont faites ces réductions trompeuses, qui rognent le pain des malheureux pour sauver le gâteau des ventrus ! Il serait instructif de la rechercher dans tous les chapitres budgétaires ; mais à défaut de cette étude vengeresse, qui exigerait un travail étendu, je voudrais au moins révéler à ceux qui ne s'en doutent pas les coupes sombres opérées dans les modestes crédits d'une institution nationale et les réductions inhumaines accomplies contre des vieillards, des infirmes et des mutilés, débris et vétérans de nos armées, que la patrie devrait au contraire entourer de ses soins et de ses respects !

» C'est aux Invalides, sur les pas du rapporteur Mérillon, que je veux conduire le lecteur pour lui apprendre comment on désorganise, comment on détruit pierre à pierre une des plus belles institutions de

notre pays, à l'heure même où les autres Etats, jaloux de nos grandeurs, l'imitent avec envie.

» Un jour, le gouvernement, en quête d'économies à faire miroiter devant la Chambre et l'opinion, enjoint aux pauvres Invalides d'avoir à retrancher 100,000 francs d'un seul coup sur leur budget déjà pressuré. — Où les prendre ces 100,000 francs, dans un état de choses réduit à sa plus simple expression, à son plus strict nécessaire ? C'était à peu près comme si l'on eût dit aux pauvres vieux : Vous n'avez plus qu'un bras ; coupez-vous l'autre !

» Il fallut s'exécuter pourtant ; la commission de la Chambre attendait ; et l'on connaît l'intégrité farouche et l'intraitable puritanisme de cette commission !

» On parvint donc, je ne sais comment, à retrancher 100,000 fr. de 500,000, en prenant sur le personnel, sur le vin, sur la viande, sur le bois, sur le vêtement, sur l'essentiel, sur la vie ! C'était dur, mais enfin, quand on a passé par les bivouacs, par les expéditions lointaines, par toutes les rigueurs du métier militaire, on est fait aux privations. Va donc pour la réduction du cinquième ! On mangera moins, on grelottera un peu plus, et on offrira de bon cœur le sacrifice à la France !

» Mais, à peine cette réduction était-elle consommée qu'on en imposait brusquement une nouvelle de 45,000 francs, puis une autre encore de dix à quinze mille francs, impérieuses, urgentes — toujours pour satisfaire l'insatiable commission du budget, qu'on n'avait jamais tant vu en veine d'économies !

» Cette fois, comment faire ? Faudra-t-il que les vieux estropiés brûlent, pour se chauffer un peu, le bois de leurs béquilles ? Faudra-t-il que les malheureux infirmes, dont les sœurs de Saint-Vincent de Paul sont obligées de changer le linge et les draps jusqu'à douze fois par jour, soient laissés dans leur infection ?

» Ah ! l'on est moins sévère pour les jambes du corps de ballet ! Et la grasse subvention de 800,000 francs va tranquil-

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Ce mot : « les Espagnols », mêlé à l'idée d'une trahison, modifia d'une façon soudaine les dispositions de la foule, prête, il n'y a qu'un instant, à venger Barneveldt. L'Espagnol ! C'était le vieil ennemi, l'antagoniste perpétuel, l'usurpateur qui, en dépit des traités conclus, des trêves acceptées, des serments donnés, recommençait la guerre d'une façon occulte, prêchant la lutte au nom de la loi, et conservant, en dépit de tout, la politique accaparée de Charles-Quint avec les traditions du gouvernement de due d'Albe. Qui disait « Espagnol », rappelait le conseil des troubles, l'échafaud sur lequel montèrent de Horn et d'Egmont, les spoliations perpétrées, les crimes demeurés impunis. La foule ne se demanda point si le membre de l'assemblée qui osait de la sorte accuser Barneveldt méritait sa confiance ; elle ne s'inquiéta point de savoir si Maurice de Nassau venait de payer sa complicité dans le crime politique qu'il s'agissait de commettre. Avec la mobilité qui est le caractère même de la foule, qu'elle soit d'Athènes, de Paris ou de La Haye, un revirement su-

bit s'opéra dans l'opinion. Les services de Barneveldt disparurent devant cette accusation folle, invraisemblable, monstrueuse. Un lugubre silence succéda au mouvement d'entraînement légitime qui portait le peuple à exiger la liberté du grand citoyen. On se regarda avec indécision, puis avec inquiétude ; les couteaux rentrèrent dans la gaine ; les poings se délièrent ; les bras s'abaissèrent, et quelque chose de morne envahit soudainement la masse populaire si noblement animée tout à l'heure.

L'indignation s'empara de Grotius. Sa taille parut grandir ; gagnant les marches d'un perron, il s'en fit une tribune, et s'écria :

— Peuple, on te trompe ! Te laisseras-tu abuser par ceux qui ont intérêt à séparer de toi les amis et les défenseurs ? Qui a fait libres les Provinces-Unies ? Barneveldt. Qui donc, au mépris des vœux égoïstes de Maurice de Nassau, exigea et finit par imposer une trêve durant laquelle put s'établir et prospérer le commerce de la Hollande ? Barneveldt. Qui lutte contre l'Angleterre afin d'affranchir les mers du Nord de sa domination et d'y conserver le droit de pêche ? Qui travailla à te conquérir l'indépendance des mers et la navigation aux Indes ? Barneveldt. Quelle loi utile, quelle institution sage, quel progrès, quelle liberté possèdes-tu, sans que son nom s'y attache dans ta mémoire ? Trahir ! lui ? Mais depuis vingt ans il

combat pour la grandeur et la fortune. Si, à cette heure, on le décrète d'accusation, c'est pour le punir de l'avoir trop aimé. On l'a menti ! Barneveldt n'est ni et emprisonné que par le stathouder ! Laisser ton héros, le premier de tes citoyens, entre ses mains, c'est l'envoyer à l'échafaud, et du même coup dresser le trône de la maison d'Orange. Moi aussi, j'ai lutté pour ta gloire et ton indépendance, sous ses ordres, à ses côtés. J'en suis fier. Je m'appelle Grotius ! et je réponds de son honneur sur le mien ! Tant qu'il me restera un souffle de vie, je l'emploierai à le défendre ; tant que je pourrai élever la voix, tu m'entendras dire : Peuple, on te trompe ! ton véritable ennemi est celui qui prétend enchaîner les libérateurs en attendant qu'il attente à tes libertés ! Avant qu'on touche un cheveu de la tête de Barneveldt, toutes les épées des hommes dignes de porter une arme devraient sortir du fourreau !

Ces fières paroles, l'accent avec lequel Grotius les prononçait, les lançant sur cette foule mobile comme autant de reproches et d'anathèmes, ne pouvaient manquer d'opérer une nouvelle réaction sur les idées de la foule. Sans doute, ceux qui avaient eu assez d'influence et d'audace pour commander l'arrestation de Barneveldt, comprirent que son ami lui ramènerait vite la sympathie et le dévouement de la masse, car un ordre rapide fut donné, et de toutes les issues de Biennenhof s'é-

lançèrent des soldats armés de lances et de mousquets. Des détonations retentirent, des cris de blessés se firent entendre, l'effroi saisit les femmes et les enfants mêlés aux gens du peuple. On cria au meurtre ; la lance dans les reins, les plus obstinés à demeurer dans la cour en furent cependant chassés ; on emporta les morts sur des civières, et, au milieu d'un affolement sans nom mêlé de malédictions contre Maurice de Nassau, le peuple abandonna les abords du Biennenhof, pour se réunir tumultueusement sur la place voisine, s'occupant tour à tour du prince et de Barneveldt, rappelé au sentiment du devoir et de la reconnaissance par les paroles de Grotius.

Celui-ci distingua vite dans la foule ceux qui se trouvaient capables d'exercer une influence ; il les choisit et gagna avec eux la demeure d'un de ses amis, afin de chercher le moyen d'obtenir la liberté du grand Pensionnaire, et de rédiger dans ce but une réclamation aux Etats.

Tandis que se passaient les dramatiques événements qui devaient avoir une influence si grande sur la politique des Provinces-Unies, l'inquiétude commençait à gagner Marie, Cornélie et ses frères.

Sans doute, le bruit des événements qui s'accomplissaient à La Haye ne parvenait point à la paisible maison bâtie proche d'un canal, ombragée de grands arbres, esile créé pour la paix,

lement chaque année réjouir les heureuses filles de M^{me} Cardinal!

» On ne marchandait pas non plus pour l'Opéra-Comique, à la résurrection duquel on s'apprête à donner largement les millions réclamés par M. Lockroy.

» Ce corps de ballet, ces flons-flons, voilà qui est vraiment national, digne de l'admiration et du culte de la France! Mais toi, vieux soldat, perclus par les rhumatismes rapportés des glaces de la Crimée, des terres insalubres du Mexique et des marécages du Tonkin; toi qui as laissé un bras à Sébastopol, un pied à Gravelotte, et versé ton sang durant trente années sur tous les champs de bataille et sous tous les climats, pauvre soldat, mutilé, presque aveugle, impotent, qu'on roule dans une petite voiture et qui porte, accroché avec une épingle sur la capote râpée le ruban fané que tu n'as pas acheté à Wilson, toi... tu n'as rien de national, tu ne mérites pas la sympathie de la France, et elle est encore bien généreuse en ne supprimant que la moitié de la maigre pitance dont jéune tes derniers jours!.....»

LA COMMUNE

Un nouveau groupe révolutionnaire socialiste, comptant quatre députés à sa tête, vient de se former sous le titre: *La Commune*.

Voici comment débute son manifeste:

« Depuis la Commune de 1792, le plus grand acte révolutionnaire a été la Commune de 1871.

» Tout homme et tout parti doit être jugé sur la part qu'il a prise dans ce grand fait de la Révolution.

» La Commune de 92 a sauvé la nation par sa victoire; la Commune de 71 a sauvé la République par son sacrifice. Aujourd'hui, même danger, même salut! La Commune du centenaire sauvera la nation, la République et la Révolution.

» Le peuple actuel de Paris l'a reconnu par sa manifestation du 2 décembre; son principal cri a été: « Vive la Commune! » C'était bien la Commune vivante, la Commune révolutionnaire-socialiste passant entre deux morts: le radicalisme et le boulangisme.

» Comme Paris, Marseille l'avait compris dans sa dernière élection faite au même cri: *Vive la Commune!*

» Le Var a suivi Marseille... et la France entière sait déjà que la Commune seule est assez forte pour vaincre l'ennemi sous sa triple forme, royale, cléricale et patronale; que la Commune est la base naturelle et rationnelle de la République. Robespierre tue la Commune et fait Bonaparte; Cavaignac tue la Commune et refait Bonaparte; M. Thiers tue la Commune et voilà Boulangier.

» *Pas de République sans Commune; la Commune est la petite République comme la République est la grande Commune.* »

Ce manifeste est signé ainsi:

l'étude et le bonheur, et que ne pouvaient troubler les bruits tumultueux de la ville.

Depuis longtemps déjà, la servante avait dressé la table; les jeunes gens, impatientes, guettaient le retour du père. L'attendrissement restait au fond de toutes les âmes. Cornélius, Dietrich et Pieter, obéissant au vœu de Hugo Grotius, avaient confié à leur mère la leçon reçue le matin même. Sa bonté, sa douceur indulgente la firent pénétrer davantage dans ces jeunes âmes, et il tardait aux trois frères de témoigner à leur père une tendresse plus respectueuse et plus ardente.

Suivant sa promesse, Jean de Mombas, en quittant Voudel, accourut à la maison du canal. Il trouva Cornélie, un livre à la main, attendant sous les grands arbres. En le voyant, elle rougit, et Jean devint un peu pâle.

Elle allait se lever pour l'accompagner jusqu'à la maison, quand le jeune homme, lui saisissant la main avec une sorte d'autorité tendre, lui dit d'une voix qui tremblait légèrement:

— Restons ici, Cornélie; nous nous trouvons rarement seuls.

— Ne soyez pas ingrat, nous nous voyons tous les jours, Jean.

— Ingrat, jamais; ambitieux, peut-être. Cornélie, n'avez-vous jamais songé que vous entriez dans la jeunesse de la femme, que votre beauté s'épanouit jusqu'à brûler les yeux, que votre voix

Le Comité provisoire:

Cloisier, Ferroul, Planteau, Félix Pyat, députés; Champoudry, Chassaing, Daumas, Marsoulan, conseillers municipaux; Ostyn, Protot, Urbain, anciens membres de la Commune; Bricon, Eugène Châtelain, B. Closmateuc, Fesneau, Gaston, Cougny, Gravier, Joseph Martelet, Mijoul, Quinoux, Rousseau, Royonnet.

Pas de République sans Commune! soit. Mais c'est assez d'une Commune par République; nous avons eu la nôtre, et nous essaierons de ne pas récidiver.

INFORMATIONS

Dans une conversation avec un reporter du *Gaulois*, le général du Barail, président du Comité impérialiste, a exprimé sa confiance dans le triomphe de Boulanger; il croit que les impérialistes ne peuvent pas se prononcer contre lui; dans tous les cas, leur conduite dans l'élection du 27 janvier sera déterminée par les instructions du prince Victor.

UN CANARD. — Le *New-York Herald* raconte avec force détails une insurrection cléricale formidable qui aurait éclaté à Mexico et dans laquelle une centaine de prêtres auraient été tués.

Ce récit est de pure fantaisie.

LES POSTIERS

Nous lisons dans le *Radical*:

« Une importante réunion des postiers et télégraphistes a eu lieu dans la grande salle de la Bourse du Travail.

» Les employés ont été unanimes à reconnaître que jusqu'ici ils n'avaient obtenu aucune satisfaction réelle à leurs trop justes réclamations. Ils ont délibéré en dehors des préoccupations politiques qui avaient un instant jeté quelque défiance sur leurs mouvements.

» Leur attitude, pour mettre les points sur les i, a été nettement antiboulangiste; mais d'autre part les injustices de l'administration ont abouti à ce résultat que les employés, persuadés qu'une organisation continue peut seule aboutir à leur faire rendre justice, ont décidé de créer une section de la Chambre syndicale des employés.

C'est la première fois, croyons-nous, que des fonctionnaires se constituent en Chambre syndicale.

Il est vrai que la République a bien organisé déjà des congrès d'instituteurs et des congrès de sapeurs-pompiers.

Ce n'est qu'un commencement; bientôt les employés demanderont à élire leurs chefs.

Les journaux italiens ont, ces jours derniers, raconté une scène héroïque qui se serait passée à Gènes, où un officier italien aurait souffleté deux Français qui insultaient un soldat malade.

Comme cela est vraisemblable, n'est-ce

pas? Leur soufflet reçu, les deux Français se seraient sauvés en toute hâte sans demander leur reste.

On devine les commentaires auxquels se livraient nos bons voisins.

Or, voilà où l'affaire devient drôle: c'est qu'après enquête, il a été prouvé que ces Français étaient deux Allemands, nommés Schenez et Pfeiffer.

LE DRAPEAU ROUGE

On télégraphie de Troyes, 30 décembre:

« Hier, à minuit, à la fin de la réunion du Congrès ouvrier, trois drapeaux rouges ont été déployés. La police, bloquée par la foule, qui était considérable, n'a pu s'opposer à cette manifestation.

» Un certain nombre de personnes ayant demandé aujourd'hui à la réunion du Cirque, la dernière du Congrès, que cette manifestation fut renouvelée, les commissaires de police sont sortis pour chercher leurs agents.

» L'un d'eux a été frappé d'un coup de poing dans le dos.

» Une quinzaine d'agents et sept gendarmes sont entrés dans la salle quelques instants après.

» Une centaine d'auditeurs les plus exaltés se sont portés à leur rencontre, pendant que les femmes et les enfants s'enfuyaient. Heureusement il n'y a pas eu de bagarre.

» Le citoyen Lafargue a proposé alors un ordre du jour de blâme contre la police.

» Cet ordre du jour a été voté par l'assemblée.

» Le président a levé aussitôt la séance.

» Pendant que le public sortait, un drapeau rouge a été jeté dans la salle. Il a été ramassé par un commissaire.

» Un groupe de socialistes s'est rendu au commissariat général pour réclamer cet emblème; il leur a été refusé.

INONDATIONS

Marseille, 31 décembre.

Depuis deux jours, des orages épouvantables se sont abattus sur la région. Il pleut à torrents. En 24 heures, le pluviomètre a marqué 72 millimètres d'eau.

On mande de Tarascon que le Rhône grossit rapidement. Si ce temps continue, les routes deviendront impraticables.

A Arles, les rues sont inondées. Les magasins sont inabornables.

A Beaucaire, on redoute une crue.

Des perturbations semblables sont signalées dans le Var.

Sur plusieurs points des catastrophes sont à craindre.

Le Durance et ses affluents ont considérablement grossi.

A Marseille, il pleut à verse.

Arles, 31 décembre.

Depuis trois jours, des pluies torrentielles, accompagnées de tonnerre, tombent sans interruption.

Deux maisons se sont effondrées. Le canal d'écoulement a débordé et a inondé une partie du faubourg des Templiers.

Le chronomètre officiel marque 4 mètres 35. La crue est de 5 centimètres.

Les agriculteurs sont inquiets.

Toulon, 31 décembre.

La pluie avait cessé un instant; aujourd'hui elle reprend de plus belle; les habitants du port marchand et du quartier des Abattoirs commencent à déménager; la rivière Eygoutier déborde sur plusieurs points, les champs forment un vaste lac où les arbres émergent à peine.

Les gendarmes des postes du pont et de l'Abattoir empêchent la circulation; deux hommes ayant voulu s'aventurer ont été emportés par le courant; — sans le courage des personnes qui se sont dévouées, ces malheureux auraient été noyés.

On signale l'écrasement de plusieurs maisons; on redoute de grands désastres.

Mende, 31 décembre.

La pluie tombe depuis hier matin sans discontinuer dans le département. Toutes les rivières débordent.

A Mende, les maisons bâties sur les rives du Lot sont inondées.

A Tivoli, près Mende, une famille qui n'a pas voulu quitter son domicile, malgré les instances de l'autorité, est maintenant complètement isolée; impossible d'aller à son secours.

A Florac, le Tarnon est sorti de son lit; presque toute la ville est inondée.

A Marvejols, la Couagne déborde également.

Les poteaux télégraphiques ont été soulevés en plusieurs endroits et Mende n'est actuellement en communication extérieure qu'avec la ligne de Toulouse et celle de Paris.

Un éboulement aux environs de Chénac a tenu les trains en détresse pendant trois heures.

Les routes nationales et vicinales sont coupées presque partout. La voiture de Florac est seule arrivée ce matin.

Une élection du conseil d'arrondissement avait lieu hier dans le canton de Bleybard. Impossible d'en centraliser les résultats.

Les pertes matérielles sont considérables, mais pas d'accident de personne.

La pluie tombe toujours.

ÉTRANGER

ROME. — Le Pape a envoyé le 25 décembre, à tous les évêques, une encyclique: *Exeunte jam anno*.

Dans cette encyclique, le Pape remercie Dieu des consolations que lui a apportées son jubilé. Il remercie l'épiscopat et les catholiques des témoignages d'affection et de dévouement qu'ils lui ont donnés. En cette circonstance, la Providence a ravivé la foi et le sentiment religieux dont il attend les meilleurs fruits.

Léon XIII rappelle que sa grande préoccupation a toujours porté sur les principaux points de la doctrine chrétienne. Dans cette encyclique, il rappelle quels sont les devoirs de la vie chrétienne, car la foi sans les vertus chrétiennes est chose vaine.

Malheureusement, les mœurs de notre

— Comme vous semblez certain d'être aimé!

— Je sais que j'aime! Voilà toute ma force.

— Maintenant que vous m'avez dit votre secret, ramenez-moi chez vous... Mon père autoriserait vos confidences, ma mère les ignore... Elle doit les apprendre de votre bouche.

Jean présenta son bras à Cornélie qui s'y appuya doucement, et tous deux gagnèrent le logis.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

MERCREDI 2 Janvier 1889

La Casquette du père Bugeaud

Grand drame militaire historique à grand spectacle, en 5 actes et 9 tableaux, par MM. Marot et Clairiau.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu 3 janvier

Le Petit Faust, opérette en 4 actes.
Le Maître de Chapelle, pour le 3^e début de la dugazon.

forces d'un cœur où votre image seule est entrée. Prenez-moi avec ma jeunesse, ardente, enthousiaste, prête au bien, avide de se dévouer pour vous, pour ceux que vous aimez. Donnez-moi votre vie et acceptez la mienne, jamais vous ne regretterez de m'avoir causé cette joie. Vous me rendrez meilleur; afin de me montrer digne de vous, je travaillerai davantage. Sans doute, le nom de Jean de Mombas n'est point assez grand pour la fille de Grotius; mais je vous aime, et l'amour comblera la distance qui nous sépare... Cornélie, répondez un mot, un seul, dites-moi que vous serez ma femme?

La jeune fille leva ses regards clairs sur le jeune homme:

— Votre femme! ce mot semble chanter au fond de mon âme. Votre femme! Je ne chercherai point à vous tromper, je n'userai point de coquetterie pour vous faire attendre une promesse... Je n'ai jamais fixé les yeux sur un autre homme que vous... Préférence, amour? que sais-je? Mais je ne me sens point capable de remplir encore les grands devoirs du mariage... Peut-être ai-je mal interrogé mon cœur... Je ne saurais m'engager d'une façon définitive; mais je vous promets d'attendre deux ans avant de prendre aucun engagement; cela vous suffit-il?

— J'aurai plus de temps pour vous mériter, répondit-il.

pénètre dans le cœur semblable à une musique divine, et que celui qui vous connaît doit forcément vous aimer.

— M'aimer! répondit Cornélie; vous avez raison, tout le monde me chérit ici, plus que je ne le mérite peut-être. Mon père avec une tendresse sérieuse, ma mère avec idolâtrie, vous, comme mes frères, avec une franche sympathie, une bonne amitié.

— Non! non! non! répondit chaleureusement le jeune homme, je ne vous porte point le même sentiment qu'à Dietrich, Cornélius et Pieter. Quand vous m'abordez, je tremble; quand vous me parlez, mon cœur bat... Ce qui me trouble en votre présence, ce qui remplit ma mémoire de votre souvenir, c'est l'amour, Cornélie, l'amour...

Elle répéta d'une voix indistincte, comme si elle écoutait un écho au fond de son âme:

— L'amour...

— Oh! croyez-moi, Cornélie, croyez-moi et ne me repoussez pas! Dites-moi que vous consentez à être ma femme, dites-moi...

— Jean, murmura-t-elle, n'est-ce point à mon père que vous deviez révéler ce qui se passe en vous?

— Aussi l'ai-je fait, ma bien-aimée... Si j'ose vous interroger ce soir, c'est que, ce matin même, je l'ai supplié de m'adopter d'une façon absolue et de me nommer son fils. Je vous aime de toutes les

époque s'écartant des principes de l'Évangile. La tendance du siècle se porte vers les intérêts matériels que développent l'orgueil, la mauvaise presse, le théâtre, la démoralisation des arts, la modification de l'enseignement dans les écoles, les tendances matérialistes et aliènes, l'obscurcissement des vraies notions de droit et la perturbation de la vie privée et publique.

Le socialisme, le nihilisme, le communisme sont aussi les fruits de ces tendances vers les commodités matérielles. Le salut est dans le christianisme : *instaurare omnia in Christo*.

Le Pape recommande en conséquence une rénovation générale de la vie chrétienne, l'humilité, l'abnégation, le dévouement, la pratique courageuse des vertus.

En terminant, il insiste sur la nécessité, spécialement pour le clergé, de pratiquer la vertu, et il implore la paix pour le genre humain, afin que tout rentre dans la tranquillité et dans l'ordre.

NOUVELLES MILITAIRES

CRÉATION D'UN 20^e CORPS D'ARMÉE

Il est question aujourd'hui de former un vingtième corps d'armée avec l'infanterie de marine, lequel serait placé sous le commandement du général de cette arme Bosant, qui aurait pour divisionnaires le général Brière de l'Isle et le général Bégin, qui va rentrer de Cochinchine.

Le chef d'état-major serait le colonel Coronat, ancien commandant au Sénégal.

Les effectifs des quatre régiments d'infanterie de marine n'équivalent qu'à trois brigades, la quatrième brigade serait composée de tirailleurs algériens (turcos).

LE GÉNÉRAL DAVOUT

Décidément, M. le général Davout, gouverneur de Lyon, si l'on en croit son entourage, ne quittera pas son poste et conservera son commandement du 4^e corps et de la frontière des Alpes.

LE RAPPEL À L'ACTIVITÉ

Par décret en date du 26 décembre, le prince Murat qui avait été mis en non activité par retrait d'emploi le 20 mai 1887 et remplacé dans son grade de lieutenant au 21^e de dragons à Saint-Omer, le 4^e juillet suivant, vient d'être rappelé à l'activité au 4^e régiment de dragons à Paris, caserne Bonaparte.

Le prince Murat est remis en possession de son grade. Le conseil d'État a déclaré qu'il avait été rayé par erreur des cadres de l'armée et qu'il devait être réintégré.

PATRICE DE MAC-MAHON

Parmi les promotions au grade de capitaine dans l'arme de l'infanterie, publiées au *Journal officiel*, nous relevons celle de M. de Mac-Mahon de Magents, lieutenant au 4^e chasseurs à pied, et fils aîné du maréchal de Mac-Mahon.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le 4^e janvier s'est passé hier sans grande animation. Cet entrain d'autrefois a disparu. On ne voit plus guère circuler dans les rues à Saumur, comme partout ailleurs du reste, que les fonctionnaires et employés d'administration qui se rendent chez leur chef de service.

L'illustre conférencier de Caen, M. l'abbé Garnier, donnera vendredi soir, à 8 heures, à l'église Saint-Pierre, une conférence sur les questions qui lui sont habituelles et qu'il traite toujours avec autant d'éloquence que de talent. Personne ne laissera échapper l'occasion d'entendre un orateur aussi compétent sur les questions sociales.

DÉCORATIONS UNIVERSITAIRES

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux arts en date du 21 décembre :

M. Burnez (Pierre), chef d'escadron breveté, directeur des études, professeur de topographie et d'art militaire à l'École d'application de cavalerie, a été nommé officier de l'instruction publique.

M. Coulon (Jean-Baptiste), membre du

bureau d'administration du collège de jeunes filles, à Saumur, a été nommé officier d'Académie.

UNION SAUMUROISE, société de Gymnastique, de Tir et d'Écime.

Récompenses du 4^e trimestre 1888 :

4^e Fusil Gras, à 200 mètres : 2^e classe, M. Doussain.

2^e Revolver d'ordonnance, à 30 mètres : 2^e classe, M. Perreau ; 3^e classe, M. Menier (L.).

3^e Tir réduit, à 25 mètres : 3^e classe, M. Rolland (Rodolphe).

4^e Carabine 6^m, à 12 mètres : 3^e classe, M. Aveline.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Le 18 décembre, M. l'abbé Goguelet, curé de Varrains, a célébré, avec toute sa paroisse et de nombreux confrères, ses noces d'or sacerdotales.

Nous faisons des vœux pour la conservation et la prolongation des jours du vénérable pasteur, et nous lui souhaitons, avec ses bons paroissiens, de célébrer, dans 4 ans, ses noces d'or de curé.

M. Clavier, sous-lieutenant au 435^e régiment d'infanterie, à Angers, passe au 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique, pour y occuper un emploi de son grade, vacant par organisation.

NOMINATIONS DANS L'ARMÉE TERRITORIALE

Par décision du 28 décembre, un grand nombre d'officiers de réserve, ayant accompli dans l'armée active et sa réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont été affectés à divers régiments territoriaux d'infanterie.

Voici les noms qui intéressent notre région :

MM.

Maury, sous-lieutenant au 32^e d'infanterie, affecté au 25^e régiment.

Fourchy, sous-lieutenant au 135^e d'infanterie, affecté au 76^e régiment.

Meschin, sous-lieutenant au 32^e d'infanterie, et Godet, sous-lieutenant au 135^e d'infanterie, affectés au 90^e régiment.

Guignard, Couret et Deslis, sous-lieutenants au 69^e d'infanterie, affectés au 69^e régiment.

ANGERS. — *Ecrasé par un train*. — Lundi, le nommé Juguen, âgé d'une soixantaine d'années, porteur de journaux à Angers, revenait d'Épinard vers six heures du matin, pour abrégé son chemin il voulut traverser la ligne du chemin de fer à environ 2,500 mètres de la gare d'Angers. Mais arrivé au milieu de la voie, il fut surpris et tamponné par la machine du train qui part d'Angers pour Segré à 5 heures 40. Le malheureux a eu la jambe gauche broyée et le crâne brisé, la mort a dû être instantanée.

On a trouvé sur lui une trentaine de francs, provenant de la vente de ses journaux. Les journaux qui lui restaient, ont été trouvés épars sur la voie et tout maculés de sang.

Le cadavre du malheureux a été ramené par le train de 9 heures et transporté à 44 heures à l'amphithéâtre.

UNE MANIFESTATION A NEUVILLE

Mercredi dernier, les catholiques populations de Neuville ont accompli un acte de foi et d'énergie qui leur fait le plus grand honneur.

À la suite d'une mission, il avait été décidé qu'une croix serait plantée à la porte du cimetière.

Vendredi matin était le jour fixé pour cet acte religieux, mais le maire Girault, soutenu par les Loges et les libres-penseurs qui prétendent gouverner Neuville et le canton, avaient tout fait pour empêcher cette manifestation de la foi.

M. Girault exhuma de la mairie un arrêté du vieux Thiault interdisant les processions sur la voie publique. Il croyait, ayant ouvert la bouche, faire trembler ses administrés.

Aujourd'hui le sieur Girault doit voir comment on apprécie ses actes.

Or, vendredi, à l'issue de la messe, les soixante hommes qui devaient porter la croix étaient réunis chez les religieuses, 3,000 personnes leur faisaient cortège.

Lorsqu'ils sortirent, ils se trouvèrent en présence des gendarmes ayant dégainé, et

de l'appareil de police se démenant comme un diable.

Malgré cette opposition, qui s'est renouvelée durant le parcours, la croix fut emportée et le cortège prit la route du cimetière où le signe de la Rédemption fut mis en place au chant des cantiques, aux cris de : Vive la Croix ! et aux applaudissements de la foule.

La cérémonie du matin n'a pas duré moins de deux heures. Le soir, la croix a été bénie par M. le curé, au milieu d'une assistance encore plus nombreuse que le matin. Tout le canton, cette fois, était réuni là.

Le maire Girault, qui avait fait apposer des affiches défendant l'enlèvement de la croix de chez les Sœurs, s'était dérobé.

LE MANS. — *Suicide d'un soldat*. — Le sieur François Millet, âgé de vingt et un ans, soldat au 117^e de ligne au Mans, absent illégalement de son corps depuis le 4^e novembre, a été trouvé pendu dans une maison inhabitée de Martigné (Mayenne).

Ouvrier enterré vivant. — Jeudi dernier, M. Bierris, journalier, âgé de soixante ans, a été enterré vivant sous un éboulement dans une carrière de Chamfleür.

On n'a retiré qu'un cadavre.

M. DE NANTEUIL

On lit dans le *Nouvelliste* de Lyon :

« Il y a cinq jours, un cercueil renfermant la dépouille mortelle de l'enseigne de vaisseau de Nanteuil, traversait la gare de Perrache.

« On sait que M. de Nanteuil a été victime du terrible accident arrivé à bord de l'*Amiral Duperré*, où la rupture d'un canon de 34 causa la mort de ce jeune et brillant officier et de cinq canonniers marins.

« On aurait pu espérer à juste titre que le gouvernement saurait faire des funérailles solennelles à ces braves soldats morts à leur poste.

« Il n'en a rien été.

« M. de Nanteuil peut être un vaillant, les enfants du peuple tués à ses côtés peuvent être braves, peu importe à la Maçonnerie qui nous tyrannise : un oncle du jeune officier a été longtemps secrétaire du comte de Chambord ; cela a suffi au gouvernement pour refuser aux six victimes du devoir les honneurs qu'on prodigue si facilement à ceux qui n'ont pas craint, prenant parti pour l'Émule, de se mettre à la tête des ennemis de l'armée, ou qui, lorsque la patrie réclame leurs fils, mettent la frontière entre eux et l'ennemi.

« On est partisan de l'égalité ou on ne l'est pas.

« La République ne l'est pas, elle le prouve.

« Le peuple saura apprécier, au jour prochain de la vengeance électorale. »

Les fonctionnaires

La situation d'employé de l'État était autrefois honorable, honorée et recherchée. À défaut de gros traitements, on y trouvait trois choses importantes : la considération, la sécurité et l'assurance de l'avenir par la retraite.

Ces conditions, qui nous avaient valu un corps de fonctionnaires absolument exceptionnel, ont disparu sous le gouvernement actuel, comme bien d'autres choses, hélas ! La façon dont s'opère le recrutement des fonctionnaires a diminué la considération, les révocations brutales ont supprimé la sécurité, les renvois anticipés ont détruit l'assurance de l'avenir.

Bien plus, la situation devient impossible pour les malheureux fonctionnaires qui se sentent épiés, qui sont obligés de surveiller leurs relations, leurs démarches même les plus inoffensives, craignant de voir leur position brisée sur une dénonciation quelconque.

Bien mieux, ces dénonciations ont trouvé un organe. Il existe un journal spécial dans lequel on signale les fonctionnaires que l'on accuse de réaction et on invite le gouvernement à sévir contre eux.

Nous avons reçu cette semaine un exemplaire de cette publication, dans laquelle on dénonçait violemment un fonctionnaire de notre région, de la décoration duquel il avait, paraît-il, été question.

Il est inutile de nommer les personnes, mais il est nécessaire de signaler ce fait

qu'un fonctionnaire d'une administration spéciale, absolument étrangère à la politique, peut être dénoncé comme indigne de figurer dans la Légion d'honneur.

Et sur quoi repose cette dénonciation ? Est-ce sur des fautes professionnelles, sur une insuffisance administrative, sur une conduite privée discutable ? Pas le moins du monde. De tout cela, il n'est pas même question. Le fonctionnaire dénoncé est jugé indigne parce qu'il a « un passé politique. »

Et le journal dénonciateur ajoute :

« On ne décore pas un ennemi.

« Il n'y aurait pas pour le faire de moment plus mal choisi. À cet instant critique où les fonctionnaires hésitent, où les évolutions de droite se dessinent en attendant que les défections surgissent, peut-on désigner à tous, en les décorant, ceux qui demain seront les chefs du mouvement, prêts à acclamer la royauté ou la dictature.

« M. Peytral ne peut pas le faire. Il ne le fera pas. »

Il serait inutile de faire de longs commentaires. Nous nous demandons seulement comment, dans de pareilles conditions, il sera possible désormais de recruter un personnel de fonctionnaires convenables.

LA BOULANGERIE A RENNES

M. Le Bastard, maire de Rennes, vient de prendre un arrêté relatif à la vente du pain dans cette ville.

En voici les principales dispositions :

« Art. 1^{er}. — L'industrie de la boulangerie continuera à s'exercer librement sur tout le territoire de Rennes.

« Art. 2. — Les boulangers seront tenus de peser, en le livrant, tout pain entier dépassant le poids de un kilogramme cinq cents grammes, sans qu'il soit besoin d'aucune réquisition de la part des acheteurs ; ils devront compléter le manquant.

« Il sera fait exception pour le pain livré directement au domicile des acheteurs. Toutefois, ces derniers auront toujours le droit d'exiger que le pain qui leur est livré ait le poids demandé.

« Les boulangers ne pourront se refuser à livrer au poids telle fraction de pain qui leur sera demandée.

« Art. 3. — Les pains de 1 kilogramme 500 grammes et au-dessous sont seuls considérés comme pains de luxe ou de fantaisie et le pesage n'en est pas obligatoire.

« Nous devons ajouter qu'à Rennes une taxe officieuse, établie par la municipalité est communiquée à titre de renseignements à toutes les personnes qui en font la demande.

« Elle est calculée, chaque quinzaine, en prenant pour base :

« 1^o Le prix du sac de 400 kilogrammes de farine première qualité augmentée de dix francs pour prime de fabrication ; 2^o un rendement de cent trente-deux kilogrammes de pain par cent kilogrammes de farine.

« Le pain de deuxième qualité est taxé à deux centimes au-dessous de la première. »

Recherche

M^{lle} ESTELLE RENAUD, domestique à Saumur il y a environ 9 ans, est priée de se présenter de suite, pour affaires la concernant, à Challans (Vendée), étude de M. Alfred LESAFFRE, notaire.

La plupart des maladies résultant des vices du sang, et son impureté, peuvent être facilement guéries par chaque personne qui se rend compte de son état en lisant la curieuse et intéressante brochure qu'envoie gratis et franco à tous ceux qui la lui demandent M. Vincent, pharmacien, à Grenoble (Isère).

Science pour tous

Surveillez le cerveau, l'estomac et les intestins, tenez-vous le ventre libre, faites usage des *Pilules Gicquel*, remède si souverain contre la constipation, la bile et les glaires, source de tant de maladies. Vous éviterez ainsi : maux de tête et d'estomac, manque d'appétit, ébouriffements, congestions, fièvre, maladies du cœur, du foie. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel*, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BANCELIN.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 31 décembre 1888, il a été déclaré en état de faillite ouverte; que l'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au jour du jugement; que M. Victor Boret a été nommé juge-commissaire, et M. Proust, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait :

(6) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FRESNEAU.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 31 décembre 1888, il a été déclaré en état de faillite ouverte; que l'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au jour du jugement; que M. Boret, Victor, a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain, expert-comptable, syndic provisoire.

Pour extrait :

(7) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUGRIP.

Par jugement en date du 31 décembre 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite du sieur Maximilien Dugrip, marchand tailleur à Saumur.

Pour extrait :

(8) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DESNAVRE.

Par jugement en date du 31 décembre 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite du sieur Julien Desnavre, marchand de mercerie au Vaudelnay-Rillé.

Pour extrait :

(9) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE NÉRET.

Les créanciers de la faillite du sieur Néret, marchand forain à Varennes-sous-Montsoreau, sont invités à se réunir le mardi 8 janvier 1889, à 9 heures du matin, salle des faillites, au Tribunal de commerce, pour être consultés sur l'état des créanciers présumés et sur le maintien du syndicat.

(10) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs

LA FERME

DU

VERGER - SOREAU

Située commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Contenant 13 hectares 30 ares

Exploitée par les époux François-TESSIER.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Dacier, 28, ou à M^e LE BARON, notaire.

Etude M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1889,

LA GRANDE PRAIRIE

DE

L'ILE PONNEAU

S'adresser au garde, M. PAPILLON, qui habite l'île, ou au notaire.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

CONTINUATION DE VENTE MOBILIERE

ET D'UN

Très grand nombre de Livres

Le DIMANCHE 6 janvier 1889, à 1 heure du soir, dans une maison située au Coudray-Macouard, appartenant à M. FOUCHER, propriétaire, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente aux enchères de divers meubles, livres et linge.

On vendra notamment :

Cave à liqueurs, draps, serviettes et autre beau linge.

LIVRES :

Œuvres complètes de Voltaire en 68 volumes; — la Sainte Bible, 4 in-folios, édition de 1777; — œuvres de Buffon, 13 volumes, édition de 1706; — Montesquieu, édition de 1788; — œuvres de Chateaubriant, de J.-J. Rousseau, Mirabeau, Lamartine, lord Byron, et autres ouvrages.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

DE

Mobilier et Marchandises

Le DIMANCHE 6 janvier 1889, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, M^e BRETON, notaire à Varennes, procédera à la vente aux enchères publiques des meubles, objets et effets mobiliers et marchandises dépendant de la faillite du sieur NÉRET-LELIEVRE, ancien marchand forain, au bourg de Varennes, en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire de ladite faillite.

On vendra notamment :

Deux armoires, un secrétaire, un buffet, un lit complet, tables, chaises, glaces, batterie de cuisine, un cheval, une belle voiture de marchand forain avec matériel, marchandises diverses, articles de Paris, jouets nombreux, articles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

DE SUITE

MAISON propre au commerce, actuellement occupée par M. Alphonse LEROUX, loueur de voitures, rue Beurepaire, 8.

Changement de Domicile

A partir du 4 janvier, M. Alphonse LEROUX, loueur de voitures, rue Beurepaire, demeurera même rue, n^o 57, près l'Ecole de cavalerie.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n^o 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

ON DEMANDE un Apprenti boulanger, chez M. DEGREZELLES, quai de Limoges, n^o 67.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur
PILLET-BERSOULLÉ, Succ^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Scies, Dussins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

Noël et le Jour de l'An

CHAPELLERIE ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50, Saumur.

Grand assortiment de Chapeaux souples et imperméables, provenant de la Maison LAVILLE et autres.

FANTAISIES ALEXANDRE, pour Dames, Fillettes et Bébés, Toques, Fourrures en tous genres, le tout de la Dernière Mode et à Prix Réduits.

Chapeaux pour Prêtres, Bonnet grec, ainsi qu'un Grand Choix de Rabats.

Atelier spécial de Fabrication qui permet de livrer sous 24 heures toute Commande ainsi que les Réparations.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

Alfred PERRAY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil - Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

M^{me} RICHARD, Rue Saint-Jean, n^o 20, Saumur, demande une bonne apprenante et une apprentie pour les Modes.

BRODERIES

Or, Argent et en tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

Prix modérés.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEU, Succ^r

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n^o 2.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

ETRENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

M^{on} IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Rayon spécial de Confection

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

A l'Occasion du Jour de l'An

BICHE

PÂTISSIER

PLACE DE LA BILANGE

Grand Assortiment de Bonbons à 1f.70 le demi-kil.

Beau choix de Bottes, Coffrets, Sacs, etc., pour Étrennes

À DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

OPERATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). - La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAOX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. - LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.